

Composition du Conseil Communautaire : 35 Délégués

24 présents : Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires : **Avressieux** : MM. REGALLET Paul, WALLE Olivier. **Belmont-Tramonet** : Mme BOURBON Marie-Christine, M. VERGUET Nicolas. **Champagneux** : Mme SAUNIER Elise, M. CAGNIN Georges. **Domessin** : Mmes ANDRE Valérie, HERRAULT Françoise, MADELON Caroline, M. LESAGE Claude. **La Bridoire** : Mme JOURDAN Véronique, MM. BERTHIER Yves, VITTOZ Philippe. **Pont de Beauvoisin** : Mme FERRARI Myriam, MM. BERTHOLLIER Christian, LECOCQ Pascal. **Rochefort** : M. ARGOUD Yves. **Saint Béron** : Mme VERRIER Muriel, M. BILLON Pierre. **Saint Genix-les-Villages** : Mmes BARBIN Régine, MESTRALLET Nadège, PICARD Marie-France, M. PARAVY Jean-Claude. **Sainte Marie d'Alvey** : / . **Verel-de-Montbel** : M. CEVOZ-MAMI Christian.

08 Pouvoirs : M. PICHE Barthélémy à Mme ANDRE Valérie, M. LOMBARD Daniel à M. ARGOUD Yves, M. PEYSSONNERIE Daniel à Mme FERRARI Myriam, Mme YACONO Céline à M. BERTHOLLIER Christian, M. PERROT Alain à Mme VERRIER Muriel, M. LARDE Alain à M. BILLON Pierre, M. DREVET-SANTIQUE Jean-Pierre à Mme PICARD Marie-France, M. REVEL Daniel à M. PARAVY Jean-Claude,

03 Absents : M. CORMIER Philippe, Mme COUDURIER Françoise, M. PERSON Philippe.

Vérification du quorum : Le quorum est atteint.

Approbation du procès-verbal de la séance précédente : Adopté à l'unanimité

Désignation du secrétaire de séance : M. le Président propose M. Georges CAGNIN.
La proposition est acceptée à l'unanimité.

Retrait d'une délibération inscrite à l'ordre du jour : M. le Président relève que le point n°04 « Attribution du marché public de prestations intellectuelles pour une stratégie de développement économiques » ne dépend pas du conseil communautaire mais des décisions qui lui ont été déléguées par ce même conseil. Le point fera simplement l'objet d'une information.

A)-INTERVENTIONS
SANS OBJET

B)-DELIBERATIONS

Proposition d'ajout et/ou de retrait de délibération à l'ordre du jour initial :

Ajout d'une délibération de demande de subvention à la Région pour la rénovation/extension du local ado des Salamandres.

Accepté à l'unanimité.

ADMINISTRATION GENERALE

Rapporteur : Monsieur Paul REGALLET, Président

Délibération 01 : Modification des statuts de la communauté de communes Val Guiers ;

Durant les derniers mois, des débats en Bureau communautaire ont acté le consensus de rendre la compétence « **Gestion des eaux pluviales** » aux communes vu l'absence de moyen transféré à la CC pour l'exercer, et de doter la CC de la compétence « **Construction, gestion et entretien des casernes de gendarmeries** ».

Cette dernière compétence entraînera la modification de la délibération définissant l'intérêt communautaire. Seules les casernes à construire par la CC seront d'intérêt communautaire. La gestion des casernes actuelles de S^t Genix-les-Villages et de Pont de Beauvoisin resteront de compétence communale.

Lors des Bureaux du 10 mai 2022 et du 06 septembre 2022, des débats avaient évoqués une modification plus importante de la délibération définissant l'intérêt communautaire, notamment sur les compétences « Equipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire » et « Voirie d'intérêt communautaire ».

Vu la nécessité d'organiser un débat plus vaste sur ces sujets, il est proposé de remettre la décision à plus tard et de se concentrer sur les 2 sujets précités.

Toutefois, deux autres compétences seront précisées :

- Dans les statuts et l'intérêt communautaire pour détacher l'activité **Ludothèque** de la compétence « Petite enfance » et autoriser l'organisation d'activités à destination de tous les publics ;
- Dans la définition de l'intérêt communautaire en matière d'Action sociale pour permettre au CIAS Val Guiers d'animer les structures d'**Habitat inclusif** portées par les communes membres.

Débats : Mme Nadège MESTRALLET demande avec quels moyens les communes exerceront la compétence GEPU ? Est-ce que la taxe GEMAPI pourra être mobilisée ?

Elle demande ce que la CC a entrepris après le gros orage d'il y a quelques années au Contin ?

M. Philippe VITTOZ rappelle que les communes avaient la compétence avant de la transférer à la CC et n'ont pas transmis de moyen à l'époque. Ces moyens sont issus des impôts directs locaux (taxes foncières notamment).

Le Président rappelle qu'il est prêt à conserver la compétence si des moyens sont transférés. Il confirme que la taxe GEMAPI est dédiée aux cours d'eau et aux risques d'inondation.

M. Jean-Claude PARAVY réaffirme qu'il était réticent au retour de la compétence aux communes. Les communes ont continué à payer la gestion des eaux pluviales malgré le transfert. La commune s'est toujours substituée à la CC. La CC ne s'est jamais organisée.

Il rappelle que le SIEGA a été sollicité et a répondu que vu l'absence de financement dédié un transfert de recettes de la CC vers le SIEGA était nécessaire pour qu'il exerce la compétence. Les discussions se sont arrêtées là.

Il rappelle que la taxe GEMAPI est reversée au SIAGA pour le bassin versant du Guiers et au SHR pour le bassin versant du Rhône.

M. Georges CAGNIN affirme que la compétence GEPU a été retirée aux communes sans discussion avec pour idée de vite la transmettre au SIEGA qui se débrouillerait. Il rappelle qu'à l'époque, la prise de compétences par les intercommunalités leurs aurait permis de conserver certaines dotations de l'Etat.

Le SIEGA a même payé des études, mais rien ne s'est fait alors que les communes se débrouillaient jusqu'à présent.

M. Christian BERTHOLLIER confirme que le SIEGA a financé 100 000€ d'études.

M. Georges CAGNIN constate qu'il s'agit d'un retour à la situation antérieure.

Mme Nadège MESTRALLET demande où commence et où s'arrête la compétence ?

M. Christian BERTHOLLIER rappelle le principe du traitement des eaux pluviales à la parcelle lorsque cela est possible. Aux maires de surveiller les exécutions des permis de construire et d'aménager.

M. Yves BERTHIER rappelle que seules les zones urbaines sont concernées par cette compétence. C'est-à-dire les eaux collectées par les bâtiments et terrains aménagés.

M. Jean-Claude PARAVY confirme qu'en ce sens, les communes de Pont de Beauvoisin et St Genix-les-Villages sont plus impactées que les communes plus rurales.

M. Philippe VITTOZ rappelle qu'au moment du transfert de la compétence, aucune commission locale d'évaluation des charges transférées n'a eu lieu. Donc aucune contrepartie n'a été transférée. Les attributions de compensation auraient pu être diminuées. La CC ne peut assumer l'exécution de cette compétence sans recette associée.

M. Georges CAGNIN rappelle que la prise de compétence a privé certaines communes de la prise en charge d'une étude dans les PLU par l'agence de l'eau.

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 11 octobre 2022 ;

IL EST PROPOSE A L'ASSEMBLEE :

➤ **D'APPROUVER** la modification des statuts de la communauté de communes Val Guiers ;

Vote : Pour : Unanimité Contre : Abstention :

Délibération 02 : Versement d'une subvention à l'ADIL 73 pour l'organisation d'une formation dans le cadre du programme Petite Ville de Demain Pont de Beauvoisin ;

Le groupe de travail Petite ville de demain Pont de Beauvoisin a décidé l'organisation d'une formation sur la thématique de l'Habitat auprès de l'Association Départementale d'Information au Logement (ADIL) de la Savoie.

Cette formation permettra aux élus et autres membres du groupe de travail de mieux percevoir les enjeux et actions à mener dans le centre-bourg des Pont de Beauvoisin pour réduire la vacance de logements.

L'ADIL dispense des formations à ses financeurs uniquement. Ces formations étant ensuite gratuites.

Le financement demandé à la communauté de communes s'élève à 1 500,00€ et est cadré par une convention.

Débats : Mme Nadège MESTRALLET demande si la formation concerne également le programme Petite Ville de Demain ?

Il lui est répondu que cette formation est l'occasion d'organiser une réflexion au sein des communes de Pont de Beauvoisin sur le devenir des logements vacants et dégradés. En cela, il est convenu de restreindre l'accès aux seuls élus et techniciens de Pont de Beauvoisin.

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 06 septembre 2022 ;

IL EST PROPOSE A L'ASSEMBLEE :

➤ **D'APPROUVER** la subvention à l'ADIL ;

➤ **D'AUTORISER** le Président à signer la convention et tout acte nécessaire à son exécution ;

Vote : Pour : Unanimité Contre : Abstention :

RESSOURCES HUMAINES & TOURISME

Rapporteur : Monsieur Georges CAGNIN, 1^{er} Vice-président

Délibération 03 : Attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour des aménagements de valorisation de la ViaRhôna à St Genix-les-Villages ;

Suite à la signature de la convention de mise à disposition des terrains de la commune de S^t Genix-les-Villages à la communauté de communes, un marché public de maîtrise d'œuvre a été publié pour retenir un opérateur capable de terminer les études de conception et de suivre les travaux d'aménagement.

4 offres ont été reçues.

Toutes proposent des capacités techniques à la hauteur des attentes de la CC.

IL EST PROPOSE A L'ASSEMBLEE :

➤ **D'ATTRIBUER** le marché public au candidat EPODE ;

➤ **D'AUTORISER** le Président à signer le marché public et toutes pièces nécessaires à son exécution ;

Vote : Pour : Unanimité Contre : Abstention :

FINANCES

Rapporteur : Monsieur Philippe VITTOZ, 3^{ème} Vice-président

Délibération 05 : Transfert d'une subvention du département de la Savoie ;

Par un arrêté en date du 06 novembre 2020, le Département de la Savoie a accordé à la communauté de communes Val Guiers une aide financière d'un montant de 73 609,00€ pour « L'extension des locaux de la communauté de communes ».

Il est précisé dans cet arrêté que le projet est censé démarrer avant le 06 novembre 2022, sans quoi la subvention serait perdue.

Ces délais ne seront pas tenus. La définition des besoins doit être affinée.

Afin de ne pas perdre le bénéfice de cette subvention, un accord a pu être trouvé avec les conseillers départementaux et les services du Département.

Il est proposé de transférer l'intégralité de la subvention accordée pour l'extension des locaux de la CC Val Guiers vers le projet de rénovation/extension du local ado des Salamandres à Pont de Beauvoisin.

En effet, le service Jeunesse de la communauté de communes accueille les adolescents du territoire sur deux sites à S^t Genix-les-Villages et Pont de Beauvoisin.

Les deux locaux sont très vétustes et doivent faire l'objet de restructuration plus ou moins lourde.

Le projet de Pont de Beauvoisin consiste en l'agrandissement du local de 45,10 m² (58,11 m² actuellement) pour rendre les locaux accessibles aux personnes à mobilités réduites et créer des espaces supplémentaires pour développer notamment des activités numériques.

Il est prévu des travaux d'isolation (remplacement des fenêtres notamment), d'électricité (mise aux normes et luminaires moins énergivores), de mise en accessibilité, d'acoustique et de traitement des façades pour harmoniser l'existant à la partie à construire.

Un préau est également envisagé pour favoriser le développement d'activités en extérieur.

A ce stade des chiffrages le budget prévisionnel pour ce programme est de 300 445 euros HT ventilés comme suit :

- Etudes, MO, (...) pour 40 000,00 euros HT ;
- Travaux pour 260 445,00 euros HT,

Le plan de financement prévisionnel (mis à jour) est présenté à l'Assemblée :

ORIGINE DU FINANCEMENT	MONTANT HT	(%)
ETAT (DETR / DSIL) Accordé	100 000 €	30 %
CONSEIL RÉGIONAL	67 000 €	20 %
CONSEIL DÉPARTEMENTAL	73 609 €	20 %
TOTAL DES SUBVENTIONS PUBLIQUES	240 609 €	(80 % maximum)
DEMANDEUR : autofinancement	59 836 €	%
TOTAL HT	300 445,00 €	

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 11 octobre 2022 ;

IL EST PROPOSE A L'ASSEMBLEE :

➤ D'AUTORISER le Président à déposer une demande de transfert de subvention auprès du conseil départemental de la Savoie ;

Vote : Pour : Unanimité Contre : Abstention :

PETITE ENFANCE / ENFANCE JEUNESSE

Rapporteur : Madame Marie-France PICARD, 5^{ème} Vice-présidente

Délibération 06 : Crèche de Domessin – Demande de subvention et de prêt à taux 0 à la CAF de la Savoie ;

Délibération 07 : Crèche de Domessin – Demande de subvention au Conseil départemental de la Savoie ;

Délibération 08 : Crèche de Domessin – Demande de subvention au Conseil régional Auvergne Rhône-Alpes ;

Délibération 09 : Crèche de Domessin – Demande de subvention à l'Etat au titre de la DETR / DSIL 2023 ;

Le 24 mai 2022, le conseil communautaire a acté la construction d'une crèche de 18 places au chef-lieu de la commune de Domessin à proximité de l'école.

Un dossier de demande de subvention a été déposé auprès de la CAF de la Savoie avec le plan de financement suivant :

Coût prévisionnel des travaux crèche + Relais Petite Enfance : 1 533 900,00€ HT

Financeurs	Subventions	Part de financement
CAF	501 500,00 €	32%
Etat	506 220,00 €	33%
Conseil régional	135 000,00 €	9%
Conseil départemental	82 000,00 €	5%
Autofinancement	309 180,00 €	21%
Total	1 533 900,00 €	100%

En complément, la CAF pourrait apporter à la CC un prêt à taux 0 de 300 000,00 €.

En parallèle, il est suggéré d'autoriser le Président à déposer les autres demandes de financement auprès du Département, de la Région et de l'Etat dans les conditions présentées ci-dessus.

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 11 octobre 2022 ;

IL EST PROPOSE A L'ASSEMBLEE :

- **D'AUTORISER** le Président à solliciter des subventions et un prêt à taux 0 auprès de la CAF de la Savoie, du Conseil départemental de la Savoie, du Conseil régional Auvergne Rhône-Alpes et de l'Etat ;
- **D'AUTORISER** le Président à signer tout document utile à l'exécution de la présente délibération ;

Vote : Pour : Unanimité Contre : Abstention :

C)- QUESTIONS DIVERSES/DISCUSSIONS

1-Point sur l'avancement des travaux des Commissions

Rapporteurs : Madame et Messieurs les Vice-Présidents, Madame la Conseillère déléguée

Petite ville de demain : Point d'étape du Président et des Maires de S^t Genix-les-Villages et Pont de Beauvoisin : S^t Genix-les-Villages : Le programme d'actions a été débattu par le conseil municipal. La convention cadre valant opération de revitalisation du territoire reste à finaliser. Le programme a été validé par le COPIL avec quelques remarques de la Préfecture. Une déambulation s'est déroulée dans S^t Genix-sur-Guiers pour faire réagir les habitants à leur usage du centre-bourg et les projets.

Pont de Beauvoisin : Un COPIL est organisé demain.

Mme Nadège MESTRALLET demande si la journée sans voiture s'est bien passée ? Elle trouve l'installation des parapluies roses très originale et réussie.

M. Christian BERTHOLLIER déplore que la mauvaise météo a engendré de fortes contraintes et le report de l'évènement en intérieur. Certaines animations ont dû être annulées.

1^{er} Vice-président Georges CAGNIN, Ressources humaines et tourisme : En tant que Président du SIVU du Mont-Tournier il propose aux communes et à la CC une formation par le CNFPT sur le thème « Poser sa voie auprès des enfants sans épuisement ». Il faut réunir 15 agents pour organiser une formation en local. Le SIVU en propose déjà 6.

Tourisme : La CCLA devait délibérer la semaine dernière pour acter la séparation des offices de tourisme de Val Guiers et du Lac d'Aiguebelette.

2^{ème} Vice-président Nicolas VERGUET, Economie : Attribution du marché public de prestations intellectuelles pour une stratégie de développement économique : Lors du débat budgétaire pour 2022, le conseil communautaire a accepté la proposition de la commission « Développement économique » de créditer une ligne de 50 000,00 € pour la rédaction d'une stratégie de développement économique adaptée aux enjeux de notre territoire.

Le cahier des charges a été rédigé en partenariat avec l'Agence Alpine des Territoires AGATE et 6 candidatures ont été reçues.

A l'issue de l'analyse des offres et des auditions et sur proposition du 2^{ème} Vice-président, Nicolas VERGUET, M. le Président a décidé de retenir la candidature du groupement représenté par la société *AID Observatoire* pour un montant de 39 650,00€ HT.

3^{ème} Vice-président Philippe VITTOZ, Finances : Un audit a été demandé à l'Agence Alpine des Territoires - AGATE sur le CIAS et les liens avec la CC Val Guiers. Notamment pour déterminer les marges de manœuvre.

Au sujet de la Taxe d'aménagement AGATE accompagne également la CC. Les communes ont été sollicitées à transférer des éléments.

Vu les évolutions législatives et réglementaires, comment faut-il réorganiser le reversement des Taxes d'Aménagement des communes vers la CC comme c'est le cas actuellement ?
M. Yves BERTHIER rappelle que les syndicats peuvent réclamer une partie de la taxe.

4^{ème} Vice-président Jean-Claude PARAVY, Affaires sociales : Mme Elsa VACHERON a donné sa démission pour le 02 janvier 2023. M. Jean-Claude PARAVY la remercie pour son très bon travail.

L'urgence est au traitement des candidatures ALCOTRA notamment et aux appels à projet sur le transport solidaire.

La thématique de l'accès au soin est à l'étude. La CC se positionnerait chef de fil.

La candidature sera présentée ultérieurement au CC pour approbation.

M. Georges CAGNIN demande si cela concerne le dossier Territoire Santé ?

L'élaboration d'une Communauté Professionnelle Territoriale de Santé est à l'étude par les professionnels de santé. Une présentation aura lieu en novembre aux Abrets.

L'accompagnement de l'ARS est plus important quand le territoire est plus large.

M. Philippe VITTOZ rappelle que les médecins sont aux commandes. Ils ne souhaitent pas d'accompagnement pour l'instant. Le sujet est bien avancé.

M. Georges CAGNIN souhaite simplement être informé vu l'importance du sujet et rester à leur côté en cas de besoin.

5^{ème} Vice-présidente Marie-France PICARD, Enfance jeunesse : Val Guiers en fête : Malgré la pluie et la délocalisation de l'école de St Genix-les-Villages au gymnase, les familles sont venues nombreuses tout l'après-midi (environ 200 familles).

Commission Projet Educatif de Territoire : La restitution se fera en commission Enfance Jeunesse le 21 novembre.

Vacances : Les centres de loisirs et le service Ado tournent à plein régime.

Des soirées débats ont été organisées.

IREPS : Une réflexion sur la qualité de l'air intérieur est entamée. Une réunion se tiendra le 10 novembre et est ouverte aux personnels et élus intéressés des communes.

6^{ème} Vice-président Claude LESAGE, Transports scolaires : Véloroute des 5 lacs : En présence des services de la Région, de Cédric VIAL et de l'agence écomobilité, la Région a présenté les projets de tracés de la Via 5 lacs devant, à termes, relier le lac Léman, au lac de Paladru en passant par le lac d'Annecy, le lac du Bourget et le lac d'Aiguebelette.

3 tracés potentiels ont été présentés entre la galerie du Chat et Novalaise. Le tracé pressenti rejoint Yenne par St Jean de Chevelu, puis Novalaise en passant par Traize et Gerbaix.

La Région a inscrit le passage de Pierre Châtel au Contrat de Plan Etat Région pour diversifier les financements. Cet itinéraire cyclable ne passera vraisemblablement pas par Val Guiers. Il sera nécessaire d'obtenir un itinéraire de jonction, notamment par le col de la Crusille pour rejoindre Aiguebelette.

M. Philippe VITTOZ rappelle que le tracé passera par La Bridoire pour rejoindre la Chartreuse ou la Valdaine.

Mme Nadège MESTRALLET s'étonne et demande s'il n'y a pas une logique à relier la ViaRhôna ?

M. Claude LESAGE répond que la région considère que le « produit touristique » n'est pas le même. La Via 5 lacs est un itinéraire VAE alors que la ViaRhôna est plutôt familiale de par son profil plat.

M. Yves BERTHIER rappelle que la partie entre la plage du Sougey et le Gué des planches est estimé à 2,5 millions d'euros. Il s'étonne que le reste du parcours ne soit pas plus onéreux que les chiffres avancés par la Région (entre 150 000€ et 9M€).

Le DGS indique que la Via 5 Lacs comporte très peu de section en site propre. Il s'agit plus d'un itinéraire balisé que d'une voie verte sécurisée et séparée de la voirie.

M. Philippe VITTOZ souhaite s'étonner auprès du Conseil régional que le tracé évite la ViaRhôna, vraie force du projet et de l'attractivité cycliste.

Mme Elise SAUNIER est d'accord, M. Georges CAGNIN également.

M. Claude LESAGE informe enfin que M. Cédric VIAL aimerait que la décision du tracé soit prise d'ici la fin de l'année.

Un courrier sera rédigé.

Transport scolaire : Quelques difficultés ont été relevés sur les regroupements pédagogiques intercommunaux car plus d'enfants sont inscrits le midi que le matin ou le soir et le car n'est pas assez grand.

Des problèmes de retard sont encore constatés notamment sur Pont de Beauvoisin. La Région a écrit à l'autocariste en défaut.

7^{ème} Vice-président Christian BERTHOLLIER, Travaux : Petits pas : Les problèmes d'humidité sont en cours de résolution, tout comme les dysfonctionnements de la pompe à chaleur.

Local ado de St Genix-les-Villages : Une réunion est prévue la semaine prochaine avec un expert judiciaire.

ZAE du Jasmin : L'enrobé est fait. La demande est adressée à ENEDIS pour brancher l'électricité.

Conventions d'entretien : Le travail est engagé sur la nouvelle rédaction des conventions d'entretien des bâtiments et les ZAE.

Conseillère déléguée Elise SAUNIER, Culture et communication : Communication : La nouvelle version du site Internet est en ligne. Il reste encore un peu de travail sur les contenus. Il a été fait le choix d'un site Internet plus simple à utiliser.

La prochaine commission communication sera bientôt convoquée.

Culture : La commission culture s'est réunie la semaine dernière pour évoquer la répartition d'une commune à l'autres des parcours artistiques et de la CTEAC. Le but est de faire participer tout le monde.

Une meilleure répartition est constatée sur les parcours artistiques. La répartition s'améliore pour la CTEAC pour l'année à venir malgré les sollicitations tardives.

Les communes et la CC reçoivent ponctuellement des demandes d'aide sur des spectacles. N'y a-t-il pas du sens à imaginer une participation collective plutôt que celle de la simple commune d'accueil ?

La commission culture travaille à un budget sur le même modèle que pour les associations. Quels critères d'attribution ?

Le travail sur l'aménagement des salles de spectacles est toujours en cours.

Le SMAPS devrait acquérir du matériel de cinéma de plein air. Il sera disponible pour le printemps prochain.

Les commissions culture des 3 CC s'est réuni hier soir. A l'ordre du jour, la création d'un évènement culturel sur l'Avant-Pays Savoyard. Cette démarche fait l'objet d'un accompagnement par la compagnie *les Petits détournements*.

Plusieurs questions sont posées : Quel est le budget qui peut être mobilisé ? Quels financements publics ou privés ?

L'évènement permettrait de mettre en valeur les acteurs culturels du territoire.

La culture est une part de l'attractivité du territoire au même titre que le tourisme et le développement économique.

Mme Myriam FERRARI demande qui utilisera le matériel de cinéma de plein air ?

Mme Elise SAUNIER indique qu'il pourra être utilisé par la commune ou l'association qui le sollicite. Il restera à la commune ou à l'association de payer les droits d'images.

Mme Nadège MESTRALLET demande qui s'occupera des projections ? Mme Elise SAUNIER répond les organisateurs.

La compagnie les petits détournements relève qu'il manque un régisseur pour gérer le matériel.

Mme Elise SAUNIER indique que l'inventaire du matériel existant a été mis à jour.

Mme Nadège MESTRALLET demande quel est le type d'évènement envisagé ? Chant ? Théâtre ?

Mme ELISE SAUNIER expose son vœu de rendre visible ce qui existe sur le territoire (amateur comme professionnel). Un festival d'une dizaine de jours avec plusieurs évènements sur l'ensemble du territoire et toutes disciplines peut être envisagé. Elle souhaite donner envie aux gens de découvrir d'autres choses.

M. Jean-Claude PARAVY rappelle que jeudi soir la pièce *Oscar et la dame rose* sera jouée à St Genix les Villages.

Mme Elise SAUNIER rappelle le lancement de *En Avant pays le livre* le 25 novembre.

Questions diverses :

M. Pierre BILLON regrette l'attitude du bureau qui a refusé la subvention du Groupement de Défense Sanitaire contre la prolifération du frelon asiatique. Seules quelques communes ont décidé de voter une subvention.

11 nids ont été détruits depuis le mois de mars, plus 11 signalements ont été recensés depuis le début de la semaine.

Les nids ne sont plus descendus pour limiter les coûts.

La CCLA a attribué 1 600,00€ malgré la participation de certaines communes.

Si chaque commune verse une subvention, la gestion administrative sera plus complexe pour le GDS.

Il regrette que la santé publique ne bénéficie pas de subvention.

M. Nicolas VERGUET estime que cela relève du ressort de la commune, non de la CC. Il ne voit pas dans les statuts de la CC ce qui relève de cette intervention.

2- Informations du Président

CLOTURE A 21H05

**LE PRESIDENT,
Paul REGALLET**



